

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1278

Artikel: Loi sur le travail : l'occasion manquée d'un compromis
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'occasion manquée d'un compromis

Nous arrivons sur la dernière ligne droite avant la votation fédérale du 1^{er} décembre sur la révision de la Loi sur le travail.

Débats dans les journaux entre partisans et adversaires, affichage dans les villes, radicalisation des propos...

Une occasion de rappeler les enjeux de la loi.

NE NOUS FIONS pas trop aux argumentaires et aux slogans qui s'échangent actuellement à propos de la révision de la Loi sur le travail. Dans une campagne référendaire, le ton se durcit et le discours devient simpliste. C'est à la fois de bonne guerre et la loi du genre.

Le projet de loi qui nous est soumis, s'il est adopté, ne dynamisera pas miraculeusement l'économie helvétique, pas plus qu'il ne condamnera les salariés à travailler dans les conditions dépeintes par Zola. Rappelons que le projet initial résultait d'un compromis entre organisations syndicales et patronales. En rejetant ce compromis, avec l'aval du patronat, la majorité parlementaire a provoqué le référendum. Plus précisément, c'est le refus de légaliser des compensations en temps pour le travail de nuit qui a suscité l'ire des syndicats.

Ces péripéties sont exemplaires des erreurs à ne pas commettre lorsqu'on doit procéder à des adaptations économiques ou sociales. Toute adaptation engendre des inconvénients et présente des avantages. Si avantages et inconvénients ne sont pas équitablement ré-

partis, il ne faut pas espérer convaincre de la nécessité du changement. En l'occurrence, la démonstration est d'autant moins convaincante que les partisans de la révision n'ont pas craint d'étaler au grand jour leur hypocrisie.

Partager la facture

En effet, le patronat renvoie la question de la nature – temps ou argent – et du montant des compensations aux négociations entre partenaires sociaux dans le même temps où il déclare explicitement vouloir vider les conventions collectives de l'essentiel de leur contenu.

Souplesse, flexibilité, adaptations aux nouvelles formes de l'économie impliquent l'adhésion et l'engagement des salariés. Ces derniers sont capables de comprendre ces exigences, pour autant qu'ils n'aient pas à assumer seuls la facture. Les patrons, en tous les cas nombre d'entre eux et leurs relais politiques, n'ont pas encore saisi; la claque qu'ils prendront le 1^{er} décembre développera peut-être leur capacité d'apprentissage. *jd*

Un travail de Bénédictin n'exclut pas le repos dominical

RUTH DREIFUSS, dans l'allocution qu'elle a prononcée lors des festivités organisées pour la fin des travaux de rénovation de l'abbaye d'Einsiedeln, n'a pas manqué de louer le travail monacal et ses rythmes:

«...le réalisme bénédictin n'a pas dédaigné les valeurs matérielles, et l'histoire d'Einsiedeln (...) se confond aussi, pour partie avec celle d'un espace patiemment défriché et savamment mis en valeur. (...) La réalité, aujourd'hui encore, c'est que l'abbaye est un acteur essentiel de l'économie locale. La réalité de toujours, c'est la place centrale du travail dans l'économie conventuelle. Mais vous permettez que je le souligne sans malice aucune: les moines industriels n'ont jamais transigé avec le respect du repos dominical. L'exemple n'est pas inutile en ce moment.»

Oubliés...

Les intellectuels de gauche romands ont largement signé des pétitions et des messages de solidarité. Pour prendre un exemple, feuilletons le Bulletin de presse et d'information pour la défense du professeur André Bonnard et des libertés démocratiques. Le premier numéro n'est pas daté, mais il doit avoir été publié en automne 1952. On y cite déjà un appel de la revue Rencontre avec les signatures, par exemple, de MM. Georges Haldas, J.-L. Cornuz, Edmond Gilliard, Maurice Chappaz. D'autres témoignages s'ajoutent dans les numéros suivants si bien que la page 5 du numéro 10, d'octobre 1953, mentionne une centaine de noms de personnes plus ou moins connues qui protestent contre l'inculpation du professeur André Bonnard jugée contraire aux libertés constitutionnelles. *cfp*